

espaces

Bulletin mensuel de l'AVIVO • Genève
N° 6 juin 2017 • 33^{ème} année



L'ASSOCIATION
DE DÉFENSE ET DE DÉTENTE
DE TOUS LES RETRAITÉS
ET FUTURS RETRAITÉS

Edito

EXTRAVAGANT, VOUS AVEZ DIT EXTRAVAGANT !

Ainsi donc, le peuple genevois est resté fidèle à sa ligne de conduite en refusant une nouvelle hausse des tarifs TPG. Cela ne fait que trois fois en quatre ans !

Le président du Conseil d'Etat juge ce vote du peuple extravagant !

Le Conseil d'Etat nous dit sans rire : alors que le canton investit massivement dans les transports publics et que Léman Express va voir le jour dans deux ans, le peuple genevois se trompe encore une fois en refusant les hausses de tarifs qui lui sont proposées !

Le peuple, et plus particulièrement les utilisateurs des transports publics, ne sont pas dupes. Ils voient bien la dégradation des conditions et des offres de transports. Ceux qui regardent de plus près la politique suivie par le Conseil d'Etat savent très bien que c'est lui qui a proposé les baisses de prestations et opéré les coupes financières ! En fait, cette nouvelle sanction populaire est la manifestation d'un profond mécontentement face à la politique de l'Etat et des TPG. Le peuple n'accepte pas la politique de sabotage du réseau mise en place après des années d'investissements, ni les hausses constantes de tarifs proposées, une véritable obsession du Conseil d'Etat.

Ce vote est aussi un profond désaveu pour le Conseil d'Etat et de sa majorité politique. Il aura d'ailleurs l'occasion de vérifier cette réalité si, comme il le propose, il revient encore une fois avec des hausses de tarifs sans amélioration des prestations ! Ce qui lui permettra de juger qui fait preuve d'extravagance dans ce dossier sensible des transports publics.

Souhaitons pour la crédibilité du Conseil d'Etat qu'il aura mieux à proposer que de revenir dans une année ou deux avec de nouvelles hausses des tarifs, comme le proposait le responsable des transports du Conseil d'Etat, à peine quelques heures après la claque infligée par le peuple à sa politique !

Vous avez dit extravagant ?

Heureusement que depuis la votation de l'initiative de l'AVIVO le peuple genevois a de nouveau eu la possibilité de se prononcer sur des augmentations des tarifs des TPG.

La voie de la raison devrait conduire le Conseil d'Etat à ne plus mépriser la volonté populaire mais à la respecter et à en tenir compte, au lieu de poursuivre sur la voie du mépris, comme il le fait déjà dans son communiqué de presse après le vote du peuple, qui encore une fois mal voté et sera puni par une baisse des prestations des TPG ! Le Conseil d'Etat serait bien inspiré de changer de cap et de respecter enfin la volonté populaire par le maintien et le développement des prestations des TPG sans hausse des tarifs.

L'AVIVO salue aussi le vote particulièrement net du peuple en faveur de la loi sur l'énergie, avec de très larges majorités dans toutes les régions du pays, sauf dans quelques cantons rétrogrades, qui confirment la règle. C'est la deuxième bonne nouvelle, puisque l'AVIVO s'était prononcée en faveur de ce projet.

L'AVIVO regrette par contre le refus du peuple de soutenir le développement de la Maison des associations.

Jean Spielmann

Bonjour, Chères Amies, Chers Amis de l'AVIVO,

Comme vous le constatez, je n'ai pas disparu des radars, car il y a toujours des bonnes causes à défendre ! Hier, c'était pour une couverture des soins dentaires accessibles à tous.

Le Grand Conseil étudie le sujet, et dans un peu plus d'un an, ce sera le peuple qui aura le dernier mot. Aujourd'hui, c'est pour un autre sujet, un sujet d'une très grande importance et c'est pourquoi nous avons besoin de votre soutien, même si vous ne vous sentez pas concernés, et pourtant ...

ASSURANCE MALADIE : LA FAILLITE D'UN SYSTEME ABERRANT

Le paiement de la cotisation d'assurance-maladie est un casse-tête pour une grande partie de la population, en particulier pour les familles modestes qui doivent consacrer près de la moitié de leurs revenus pour le paiement du loyer de l'appartement et des cotisations à l'assurance-maladie. Cela, parce que les responsables politiques de notre pays ont considéré que les soins font parties des *lois du marché*, un marché où certains peuvent y faire des affaires, de bonnes affaires !

Nos dirigeants voulaient introduire *une saine concurrence entre les caisses*, ce qui aurait soit-disant pour effet de maîtriser le montant des cotisations ...

En fait, c'est la chasse aux bons risques, au prix d'une publicité fort coûteuse, et la tendance à mettre de côté les malades victimes de maladies graves et chroniques. Aujourd'hui, à Genève on est en tête du peloton !

Pensez, un adulte paie en moyenne F 553,53. Imaginez une famille composée d'un couple et de deux enfants de moins de 25 ans, en apprentissage ou aux études ...

IL EST TEMPS DE CONSTITUER UNE ASSURANCE-MALADIE PUBLIQUE CANTONALE A BUT SOCIAL

Il s'agit de modifier la Constitution genevoise, car ce qui a été possible pour une assurance maternité doit être possible pour une assurance-maladie. Il convient d'introduire l'article suivant:

Art. 172, al. 4

Le canton est doté d'une caisse d'assurance maladie et accidents au sens du droit fédéral, ayant pour mission de garantir aux personnes domiciliées dans le canton une couverture de soins complète.

Cette caisse est constituée sous forme d'établissement public autonome, sous la dénomination « caisse cantonale d'assurance maladie et accidents à but social », et offre les prestations d'assurance maladie et accidents de base, telles que définies par le droit fédéral.

Je vous invite à signer l'initiative jointe au journal de ce mois et de la glisser dans une boîte postale, sans l'affranchir. Merci de votre soutien et de votre geste de solidarité.

René ECUYER
ancien Secrétaire de l'AVIVO et député

Publicité

CAMPING RELAIS DU LÉMAN EN HAUTE SAVOIE
Route des Repingons 67, 74140 Messery, France



Tél. 076 539 20 30

Appelez-nous !!

venez nous rendre visite !

Devenez propriétaire d'un Mobilhome tout confort sur belle parcelle délimitée.

Le terrain s'étend sur un magnifique domaine de 3,5 ha dans un beau parc de chênes où règne calme et plénitude en Haute Savoie au bord du lac Léman.

Camping de 3 étoiles avec piscine, familial et convivial de 141 emplacements.

Location de jolis chalets typiques et accueillants.



IMPRESSUM :

Editrice responsable : Nathalie Schmitt Contact : AVIVO - 25, rue du Vieux-Billard - Case postale 155 - 1211 Genève 8 / Tél. 022 329 14 28 - Fax. 022 320 10 27 / admin-journal@avivo.ch / www.avivo.ch / CCP: 12-3286-4 / Tirage 10'000 exemplaires Impression Atar Roto Presse, Saigny.

Attention modification d'horaires pour l'été



**Du lundi 3 juillet
au vendredi 25 août 2017**

**Les bureaux de l'AVIVO
(1er et 3ème étage)
sont ouverts
du lundi au vendredi
de 8h à 15h (non-stop)**

Un nouveau membre du comité

JEAN-LUC WIDLER



AVIVO

Une formation scientifique

Né à Genève en 1942, de formation scientifique, en chimie, j'ai travaillé au CERN, puis dans l'industrie pharmaceutique dans le domaine commercial où j'ai occupé tous les postes hiérarchiques. Ensuite, devenu indépendant, j'ai voyagé et commercialisé des produits pharmaceutiques et du matériel médical dans toute l'Europe de l'Est ainsi que dans presque toute l'Afrique francophone. J'ai profité de mes déplacements pour faire de l'aide humanitaire dans tous ces pays.

Membre du parti socialiste depuis plus de 40 ans, j'ai participé activement aux débuts de l'ASLOCA, créé une association des habitants d'Avully (ALA), collaboré avec Edmond Kaiser, de Terre des Hommes et... adopté 2 enfants proposés par cette organisation.

Quand la vue baisse...

Devenu malvoyant depuis 5 ans, je me suis engagé totalement dans la défense des handicapés, particulièrement à la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) dans le comité de la section de Genève, mais surtout au sein de la Fédération genevoise des associations d'handicapés et de leurs proches, la FÉGAPH. Nous sommes très impliqués politiquement pour faire appliquer toutes les lois concernant l'accessibilité aux personnes handicapées.

Des handicaps de tous ordres

Avec l'association Handicap-architecture-urbanisme (HAU), j'ai aussi collaboré avec l'Association des personnes âgées pour améliorer leur accessibilité dans notre Ville et notre canton.

Ma formation paramédicale m'a poussé à m'impliquer dans de nouveaux programmes de sensibilisation du personnel médical des HUG pour l'accueil de personnes en situation de handicaps multiples.

Actif sur le plan national

Ma mission va au-delà de Genève, puisque je suis également délégué dans l'association AGILE, à Berne, principalement dans son Forum de politique sociale avec qui nous allons régulièrement assister aux séances du parlement fédéral, à Berne, et interpeler divers parlementaires pour les inciter à défendre les intérêts des handicapés.

A Olten, je rencontre régulièrement les autres Forum-Handicap de Suisse (les équivalents de la FÉGAPH), où nous échangeons nos projets, établissons des stratégies pour défendre au mieux les intérêts des personnes en situation de handicap.

Accessibilité dans les trams et bus TPG

Sur Genève, nous nous battons depuis plus de 2 ans avec les TPG pour une meilleure accessibilité pour tous les handicaps et pour les personnes âgées. Je fais partie aussi des Clubs de Seniors, de Plainpalais, quartier de mon enfance, et de Champel, où j'habite.

Pourquoi s'engager à l'AVIVO ?

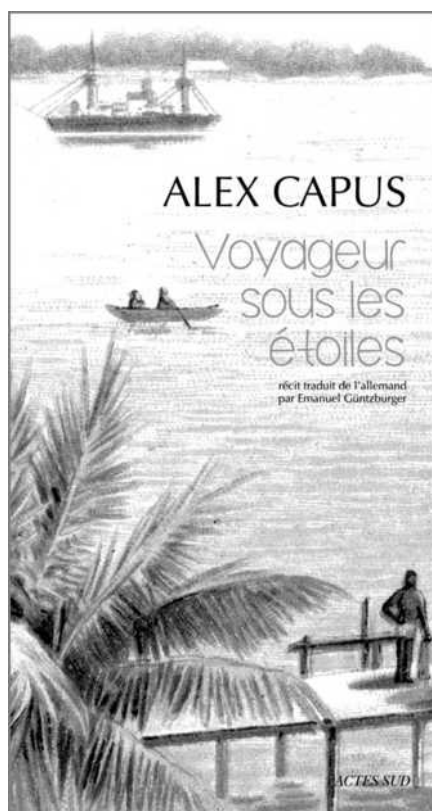
A l'AVIVO, tous mes engagements se rejoignent et n'ont qu'un seul but : défendre, soutenir, aider les personnes qui en ont besoin. Les seniors font partie de cette catégorie, je les fréquente régulièrement par le biais de mes diverses associations et je me rends compte que beaucoup d'entre eux sont ignorants des prestations sociales que notre société leur offre. J'essaie de les informer sur leurs droits comme de toutes les informations pouvant leur être utiles.

Jean-Luc Widler

Un groupe «MOBILITE-ACCESSIBILITE» réunissant quelques membres du comité de l'AVIVO vient d'être créé, sous l'égide de Jean-Luc Widler, qui va analyser à Genève les difficultés rencontrées par les handicapés et les personnes âgées (accès dans les trams et bus TPG, bancs dans les gares, durée des feux de signalisation pour piétons, etc.). Une permanence (une demi-journée par semaine) va être mise en place en septembre à l'AVIVO pour conseiller les personnes sujettes à un handicap (vue, ouïe, mobilité, etc.), notamment sur les moyens d'aide disponibles et les conditions de l'AI.

A LIRE - A DECOUVRIR

ALEX CAPUS : VOYAGEUR SOUS LES ETOILES



Traduit de l'allemand par
Emanuel Güntzburger

Editions ACTES SUD - 240 pages

L'auteur

Alex Capus est un écrivain suisse alémanique. Il vit à Olten, et allie dans ses récits ou romans fiction, rêve et recherches historiques.

Savoureux, parfois humoristique, son style alerte séduit immédiatement. Notamment dans ce dernier livre, il invite les lectrices et les lec-

teurs à voyager dans les mers du Sud pour un périple délicieux.

« Je préfère de beaucoup la biographie à la fiction, personnellement : la fiction est trop libre. Dans une biographie, on a une petite poignée de faits, les petits morceaux d'un puzzle, on s'assoit, on réfléchit, on les assemble d'une façon, puis d'une autre, puis on se lève et on les jette à terre, et on dit zut ! On va faire un tour, c'est vraiment apaisant. »

Ce texte de Robert Louis Stevenson est inséré à la fin de l'ouvrage d'Alex Capus. Et c'est exactement cela que ce dernier a écrit.

Un trésor imaginaire, vraiment ?

Dans son voyage sous les étoiles, Alex Capus s'en va dans les mers du Sud, bien loin, notamment aux îles Samoa, à Vailima. Il veut aller sur les traces de Robert Louis Stevenson, dans le but de retrouver, à l'instar de bien d'autres chercheurs, le trésor qu'évoque cet auteur célèbre dans son fameux roman.

Mais Alex Capus ne fait pas que voyager. Il enquête et se livre à des recherches historiques fouillées pour étayer son récit, sa biographie. On découvre ainsi des aspects tout à fait inédits du caractère et des choix de vie de Stevenson :

« Louis faisait face à toutes ces obligations avec le sens du devoir d'un chef de clan écossais. Il veillait à ce qu'on dise chaque jour le bénédicité. Il enseignait aux enfants la religion et l'histoire. A Noël, Pâques, et la Pentecôte il distribuait aux membres samoans de la maison des kilts en tartan Royal Stuart qu'il leur ordonnait de porter sur leurs hanches tatouées. Et si un travailleur forcé, fuyant le fouet des surveillants des plantations allemandes, se réfugiait à Vailima, Louis le recueillait et payait une indemnité à la Compagnie de commerce. »

Capus suit une piste : il veut retrouver l'île Cocos où aurait été enterré le trésor ecclésiastique de Lima, jadis confié à un capitaine de vaisseau disparu en haute mer.

Or, il découvre qu'il y a une autre île Cocos, près de l'archipel samoan, là où vivaient les Stevenson. L'écrivain la connaissait-il ? Contenait-elle un trésor ?

Une véritable épopée, mêlant vérité, documents et imagination, dans laquelle on se plonge avec bonheur, pour rêver sous les étoiles.

Annette Zimmermann

Publicité

CHRISTIAN EGGS LABORATOIRE DENTAIRE

Réparation rapide 7/7j. et à domicile

Devis gratuit - Prix AVIVO

1 rue de l'Aubépine
(angle 69, rue de Carouge)
Tram 12

arrêt place des Augustins

Tél. 076 385 89 55



mobilité

Concepteur d'autonomie



Fauteuil relax-releveur

Nouveau revêtement - Lavable en machine

5 ans de garantie - Disponible en 2 moteurs - Divers coloris - Autres modèles à choix

Participation AVS

Fr. 900.00

à l'achat d'un fauteuil
roulant



Lit médicalisé

Grande largeur disponible

Fr. 2'500.00

hors livraison

Location possible

5



SECURITE

Aménagez votre salle de
bains selon vos besoins



Scooter électrique

Profitez de la vie

Venez essayer au magasin

Location et occasion



Enfin disponible en Suisse

Guépard ultra léger fibre

de carbone

et 6 autres modèles à choix

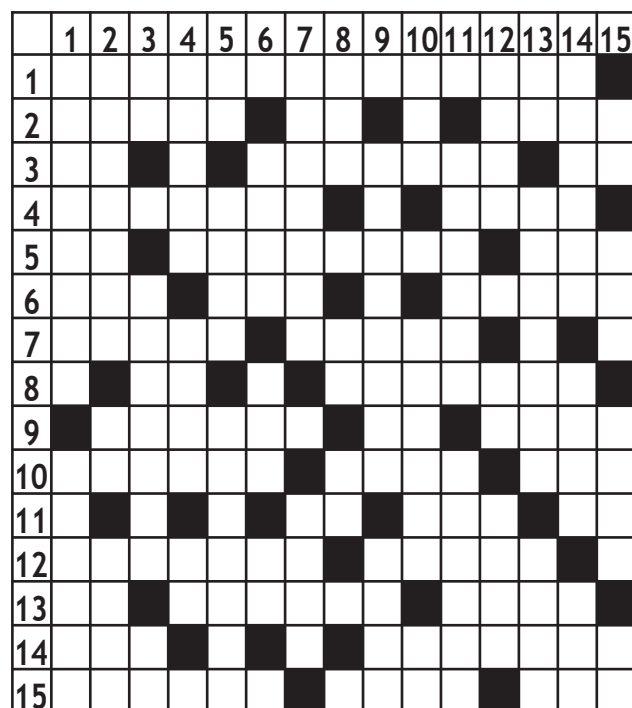
Visitez notre site www.mobilitehandicap.com

Evaluation : Ergothérapie à domicile par professionnel

52 rue de St-Jean - 1203 Genève - Bus 7-9-11 arrêt Délices - Tél. 022/344 42 55

Publicité

Mots croisés n° 301



6

HORIZONTALEMENT

1. Film de Christian-Jaque (1952, en trois mots).
 2. Désigne le Dieu unique des musulmans. Chiffre romain. Paysage à voir. 3. Pro. démonstratif. Aveuglée. Devant Pacino. 4. Caoutchouc durci utilisé comme isolant électrique. Ancienne monnaie d'un Etat européen. 5. Action de scout. Outil. Adj. possessif. 6. Ceinture de geisha. Guernesey. Dégagé. 7. Coin de fraîcheur pour méhariste. Révisée. 8. Note. Salle où l'on reçoit les visiteurs. 9. Appareil de prise de vues. Tantale. Supprimai. 10. Dernier mouvement d'une pièce musicale. Fut en tête du peloton. Saison. 11. Métal. Fédération d'Etats. Dans. 12. Commune sur la Sarthe. Sur son fessier. 13. Nobélium. Chances. Nases. 14. Sigle olympique. En dehors de la réalité. 15. Usée par frottement. Grand-maman pour les petits. Fut au courant.

Publicité

Mots croisés
solution du n° 300

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	R	E	C	R	I	M	I	N	A	T	I	O	N		B
2	E	T	E	U	L	E		E	T	I	O	L	E	R	A
3	C	O	I		L		E		T	R	U	I	E		G
4	R	U		O	E	S	T	R	E		R	F		O	U
5	O	P	A	S		T	E		I	N	T	A	C	T	E
6	D	E	R		P	R	I	O	N		E	N	E	E	
7	E		R	A	V	I	G	O	T	E		T	R		A
8	S	U	A	I		E	N		E	M	U		T	O	N
9	C	E	S	S	E		O	C		E	L	L	A		C
10	E	L		A	N	N	I	V	E	R	S	A	I	R	E
11	N	E	A	N	T		R		V	I	A		N	E	T
12	C		A	C	E	S		B	A	T	N	A		A	R
13	E	N		E		D	E	R		E	L	I		E	
14		U	S		A	N	T	E	S		S	O	N	O	
15	F	L	E	U	R		E	L	E	C	T	I	O	N	S

VERTICALEMENT

1. Réseau social sur internet. Promise.
 2. Personnage de conte. Pro. démonstratif. Rongeur hibernant. 3. Nouvelle lune. Etat insulaire européen. Lac pyrénéen. 4. Fruit du hêtre. Prénom féminin. Sodium. 5. Interj. Oiseau sacré. Fille d'Agamemnon. 6. Table d'exposition de la marchandise. Mont tessinois. Lac français. 7. Dégagé de toute servitude. Orifice naturel. 8. Plante à bulbe. Ecole Polytechnique. Alph. grec. 9. Os. Continent. 10. Roi de comédie. Planète. Réarmement Moral. 11. Qui n'existe pas. Certifie. 12. Orateur grec. Lac. Bien-être. 13. Aph. grec. Champignon à lamelles. Commune dans l'Orne. 14. Reproducteur. Organe. Saint. 15. Article étranger. Internet. Ville allemande. Bois cubé.



NOVASON⁺
ACOUSTIQUE MÉDICALE

NovaSon Acoustique Médicale
42 rue de la Terrassière
1207 Genève - Eaux-Vives
Tél : 022 840 27 40

J'assure !

avec mes nouvelles aides auditives

THÉÂTRE À PRIX RÉDUITS

La Ville de Genève et l'AVIVO vous proposent, sur présentation de la carte de membre AVIVO, des places à Fr. 10.- dans les théâtres suivants :

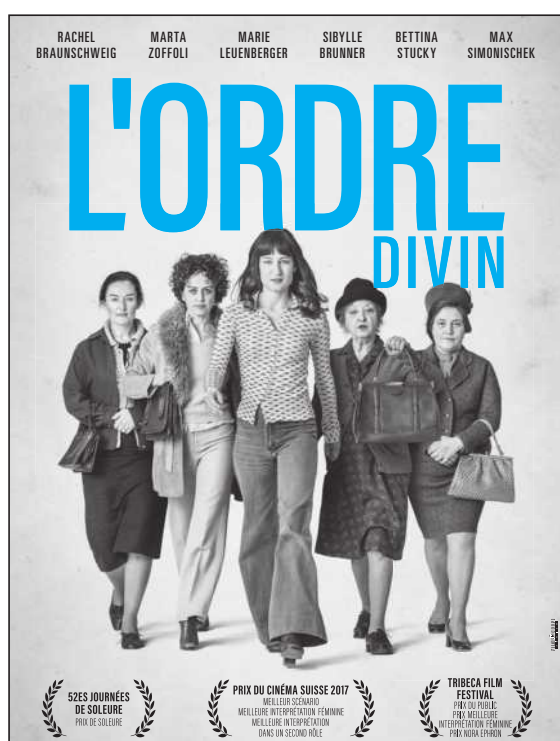
Am Stram Gram	022 735 79 24
La Comédie	022 320 50 01
L'Espérance	022 700 79 25
Le Poche	022 310 37 59
Le Grütli	022 328 98 78
Théâtre de Carouge	022 343 43 43
Théâtre du Loup	022 301 31 00
Théâtre en Cavale	079 759 94 28
Saint-Gervais	022 908 20 20
Marionnettes	022 418 47 70

CINÉMA DES ÂÎNÉS

La Ville de Genève et l'AVIVO proposent à l'Auditorium Ardit - 022.320.78.78 (2, avenue du Mail, Place du Cirque):

Attention :

En raison de travaux à l'Auditorium Ardit, les prochaines projections auront lieu aux Cinémas du Grütli - Rue du Général-Dufour 16 à 14h00 et 16h30.



Le premier film sur le droit de vote des femmes en Suisse
20 billets offerts à disposition à l'AVIVO,
1^{er} étage, dès réception du journal

SPECTACLES EN MATINÉE

VILLE DE GENEVE

Théâtre des Grottes - Av. Louis-Favre 43 - 1201 Genève

CABARET GRIVOIS

(sketches humoristiques
et chansons parodiques)

Dimanche 18 juin à 14h30

Pour ce nouveau spectacle, il y aura des sketches traitant du speed-dating, de la vie secrète des spermatozoïdes, de l'échangisme, la sexualité après 80 ans... Tout cela ponctué avec des parodies de chansons célèbres et des textes de Pierre Perret, Georges Brassens... Et comme de coutume, des textes coquins inédits de Guy de Maupassant, Jean de La Fontaine, Louise Labé.

**Vente des billets 10.- frs + 1.- AVIVO
dès réception du journal**

THÉS DANSANTS

**Le vendredi après-midi
de 13h45 à 16h45**

Prochaine date :
9 juin (fin de saison)

**Entrée payante pour les non-membres :
CHF 3.-**

salle au rez-de-chaussée, 25, Vieux-Billard

CAPPELLA GENEVENSIS

Hôtel d'Angleterre - 17, quai du Mt-Blanc,
1201 Genève - Salon Parquet-Louise

PASSIONS EN ITALIE BAROQUE

Direction musicale

Claude-Xavier Hollenstein

Monteverdi - Landi / Concert de Madrigaux

Le programme associera des madrigaux de Monteverdi, 450^e anniversaire de sa naissance en 2017, et d'autres oeuvres de Stefano Landi, Luigi Rossi.

Les dimensions du Salon PARQUET-LOUISE (maximum 70 places), permettront de retrouver l'atmosphère intimiste des Palais italiens où ont été créées ces compositions.

Jeudi 8 juin à 19h30

**Vente des billets 10.- frs + 1.- AVIVO
dès réception du journal**

5 jours : du 7 au 11 juillet

CHORÉGIES D'ORANGE AVIGNON

AVEC L'AVIVO DÉCOUVREZ :

Chocolaterie artisanale
Dégustation de crus classés
Visite guidée centre historique d'Orange
Pont du Gard
Avignon - Palais des Papes
Moulin de Daudet
Carrières de Lumières
Baux-de-Provence

PRIX SPÉCIAL AVIVO COMPRENANT :

le transport en autocar 4* tout confort / l'hébergement à l'hôtel Best Western Paradou 3* à Avignon avec le petit déjeuner / les soupers à l'hôtel (*sauf souper libre à Orange le jour 2*)
les repas de midi du jour 2 au jour 4 / les boissons : ¼ de vin + café aux repas de midi, et ¼ de vin aux soupers / les visites guidées : Orange (2h), Pont du Gard (1h30), Avignon (3h) / les entrées : Pont du Gard, Palais des Papes, Carrières de Lumières / le spectacle Rigoletto au Théâtre d'Orange (places 2^{ème} série face ou 1^{ère} série côté) / la dégustation de chocolats et de vins de Châteauneuf du Pape / les taxes de séjour hôtelières / un accompagnant AVIVO

Membre AVIVO	Frs	990.-
Non membre	Frs	1'090.-
Supplément single	Frs	245.-

Non compris : assurance annulation et assistance obligatoire / les repas de midi lors des trajets aller & retour / le souper du jour 2

PETITES ANNONCES GRATUITES

Monsieur cherche dame 50-60 ans pour partager repas de midi et après-midi. Tél. 022 710 22 81. N° 1345

Dame retraitée désire rencontrer dame pour amitié et sorties, et vacances. N° 1346

CONFORT SHOP

Chaussures

Rabais
Rabais
Rabais **40%** Rabais
Rabais
Rabais

29, quai des Bergues, 1201 Genève - Tél. 022 731 04 39

5 jours : du 6 au 10 septembre

AU PAYS DES CHÂTEAUX DE LA LOIRE

C'est une terre à part, une région peuplée par d'élégants géants de pierre : la Touraine et ses châteaux de la Loire. Partout, leurs silhouettes élancées se détachent dans le paysage : en moins de 100 km, la Touraine concentre en effet quelques-uns des plus grands châteaux du Val de Loire.

AVEC L'AVIVO DÉCOUVREZ :

Tours (visite guidée)

Château de Chambord (Spectacle équestre dans l'enceinte des Ecuries du domaine avec cavaliers costumés et rapaces, évoquant des personnages et des événements marquants de l'histoire du château)

la maison des vins; dégustation commentée de crus du Val de Loire

Château de Chenonceau - Clos Lucé

Croisière promenade sur le Cher à bord d'une gabarre à fond plat, passant sous les arches du somptueux Château Renaissance de Chenonceau

Château d'Azay le Rideau

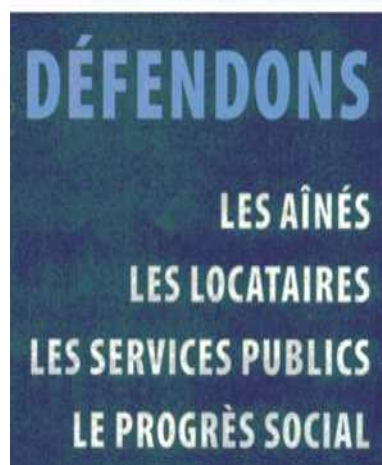
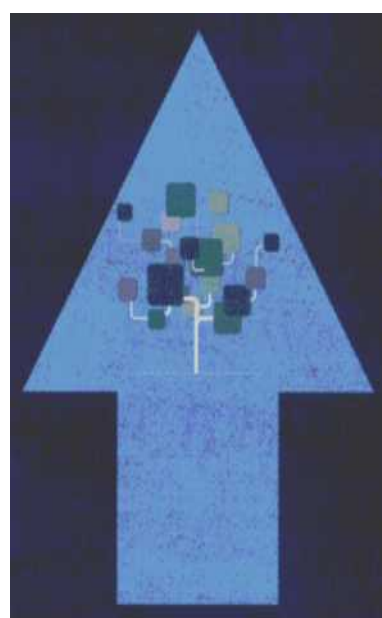
Château de Villandry et ses célèbres jardins

PRIX SPÉCIAL AVIVO COMPRENANT :

le transport en autocar 4* tout confort / l'hébergement à l'hôtel Le Garden 3* à Tours / la pension complète du repas de midi du jour 1 au repas de midi du jour 5 / les boissons : ¼ de vin + 1 café aux repas de midi, ¼ de vin aux soupers
la visite guidée de Tours (2h) / les entrées : Château de Chambord (visite guidée 1h30), Château de Chenonceau (avec audio guides), le Clos Lucé, le Château d'Azay le Rideau (visite guidée 1h30), le Château et les jardins de Villandry (audio guides) / le spectacle équestre à Chambord (45 min) / la promenade en gabarre sur le Cher (50 min) / la dégustation de vins de Loire
les taxes de séjour hôtelières / un accompagnant AVIVO

Membre AVIVO	Frs	990.-
Non membre	Frs	1'090.-
Supplément single	Frs	180.-

Non compris : assurance annulation et assistance obligatoire



RÉFORME PRÉVOYANCE 2020

numéro 2

juin 2017

Pour l'avenir de l'AVS NON à la Réforme 2020 OUI à des solutions alternatives

Maintenir et assurer

la viabilité financière de l'AVS

L'histoire montre que les bases et les fondements actuels de l'AVS ont garanti son fonctionnement depuis 60 ans, même avec le vieillissement démographique et les crises financières, sans diminution de ses prestations, même au contraire en les améliorant sans préjudice pour l'économie du pays.

Ce sont les propositions faites dans les rapports Bonoli¹ et Wanner² qui ont été commandés et publiés par le Conseil fédéral qui sont à l'origine du projet Réforme 2020. Ce sont les conclusions de ces études qui ont conduit :

- à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes dans l'AVS et la LPP
- à la suppression de l'âge fixe de départ par une flexibilisation de 62 à 70 ans
- à la mise en place de calcul actuariel pour fixer le montant des rentes

De telles individualisations et la flexibilisation des prestations est contraire à l'universalité de l'AVS et à la forme et à l'esprit du mandat constitutionnel de l'AVS, qui exige un contenu social de la rente, hors de tout calcul actuariel. De plus, dans un monde économique de plus en plus stressant physiquement et psychiquement, et où la recherche et la conservation d'un emploi est de plus en plus difficile pour jeunes et vieux, retarder l'âge de la retraite est une très mauvaise proposition.

Augmentation de l'espérance de vie

Pour avoir une vision sérieuse de l'espérance de vie, son augmentation doit être replacée dans son contexte historique, alors que beaucoup font comme si elle n'avait commencé à se manifester dans l'AVS que durant ces dernières années. Or, elle s'est déjà manifestée depuis le début de l'AVS en 1948. Il convient donc de tenir compte des faits et commentaires suivants :

- L'espérance de vie à la naissance a passé de 1948 à 2003 de 66 ans à 77 ans pour les hommes et de 70 ans à 82 ans pour les femmes. Elle a passé de 77 ans à 80 ans pour les hommes et de 82 à 84 ans pour les femmes de 2003 à 2013.

info AVIVO Réforme Prévoyance 2020 juin 2017

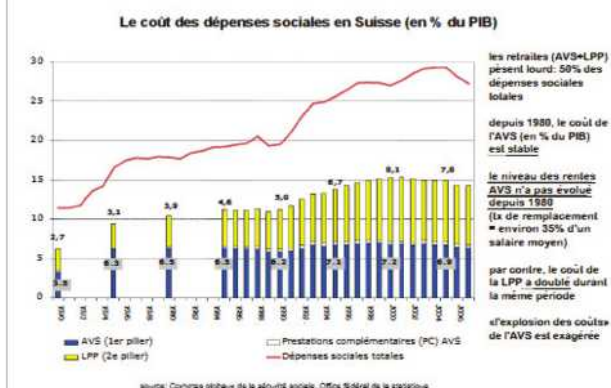
- L'âge normal de la retraite AVS pour les hommes n'a pas été changé depuis 1948. Il est toujours de 65 ans. Durant 60 ans, alors que l'espérance de vie augmentait déjà, l'idée d'y adapter la durée de perception des rentes ne s'est jamais imposée. Le fait que cette idée apparaisse en force maintenant laisse à penser que son origine ne tient pas seulement à la prise en considération de l'augmentation de l'espérance de vie, mais à une volonté politique d'affaiblissement de l'AVS comme assurance sociale.

Un premier pilier AVS solide



- De 1948 à 2008, les rentes AVS ont été considérablement augmentées. La rente maximale a passé (calculs en francs constants) de 570 F à 2350 F, multipliée par 4; la rente minimale, elle, a passé de 183 F à 1175 F, multipliée par 6. D'autres améliorations sont à noter telles que l'introduction de l'indice mixte pour l'adaptation des rentes au renchérissement (1979), l'introduction des bonus pour tâches éducatives et d'assistance et le splitting, c'est-à-dire le partage des revenus pour le calcul des rentes (1997), etc.
- L'AVS n'en a pas été perturbée pour autant, grâce à des hausses successives du taux global des cotisations relatives aux salariés payées à 50% par l'employés et l'employeur: du 4% initial en 1948 à 5,2% en 1969, puis à 7,8% en 1973, et finalement à l'actuel 8,4%, 4,2% employé et 4,2% employeur depuis 1975.
- Le taux a donc été multiplié par 2,1. A cela, il faut ajouter depuis 1999 le relèvement d'un point de TVA en faveur de l'AVS. Le peuple a voté une hausse de la TVA de 1% pour l'AVS, mais une partie seulement des recettes de cette TVA a en fait été attribuée à l'AVS, 500 millions ont été détournés chaque année directement dans la caisse fédérale.
- Depuis 1948, les recettes de l'AVS ont toujours été supérieures à ses dépenses, sauf à la fin des années 1970 (durant 5 ans), à la fin des années 1990 (durant 4 ans) et en 2002.

- Depuis 1975, les dépenses annuelles sur le plan national relatives à l'AVS représentent un pourcentage quasi constant du PIB, situé entre 6% et 7%. L'économie suisse n'a donc pas souffert des effets de l'augmentation de l'espérance de vie, du financement des améliorations de l'AVS. Alors que le coût de la LPP a doublé durant la même période et que les prestations LPP ont baissé de plus de 17%!³



Des prévisions volontairement alarmistes !⁴

Depuis des années, des prévisions officielles alarmistes sont publiées par les autorités fédérales au sujet de l'AVS.

Ces prévisions alarmistes ne sont en fait plus des erreurs mais de véritables manipulations de l'opinion publique.

Comme le démontre le cas précis d'un alarmisme créé par l'autorité fédérale au sujet de l'état du capital de l'AVS. Le 2 février 2000, le Conseil fédéral a présenté son projet de 11^e révision de l'AVS. Celui-ci comprend la prévision de l'évolution du capital de l'AVS pour les années allant de 1998 à 2010, si la 11^e révision de l'AVS est acceptée.

Pour montrer à quel point cette 11^e révision était indispensable, le Conseil fédéral a ajouté que dans le cas où la révision ne serait pas acceptée, le capital de l'AVS, s'élevant à 21'830 millions en 1998, devrait être complètement épuisé en 2010, et donc ne permettrait plus de payer les rentes AVS. Le capital de l'AVS aurait un découvert de 1'004 millions.

Pour démontrer la qualité de ces prévisions, le Conseil fédéral insiste sur le fait qu'il «a mené d'importants travaux préparatoires», en particulier sur les nombreux paramètres dont dépend ce financement. Un groupe de travail interdépartemental a produit des rapports portant sur les «Perspectives de financement des assurances sociales». Ils ont notamment traité de l'évolution démographique liée à

l'augmentation de l'espérance de vie et des problèmes financiers que celle-ci implique pour l'AVS.

Une erreur à 38,124 milliards ?

NON ! Une manipulation de l'opinion publique

La 11^e révision de l'AVS a heureusement été refusée en 2004 en votation populaire, en raison des baisses de prestations qu'elle aurait entraînées. Elle n'est donc jamais entrée en vigueur. Il vaut alors la peine de regarder comment, dans la réalité, le capital de l'AVS a évolué de 1998 à 2010, sans 11^e révision.

Plus précisément, les prévisions faites par le Conseil fédéral se sont révélées fausses ! Le capital a été en fait supérieur de plus de 38 milliards aux prévisions ! C'est énorme ! Cela dépasse largement les marges d'erreur admissibles et permet d'affirmer que les prévisions alarmistes faites par le Conseil fédéral ne relèvent pas d'une erreur, mais d'une manipulation de l'opinion publique pour favoriser l'acceptation du projet de 11^e révision de l'AVS.

Ainsi, aux raisons de cohérence avec les principes de l'AVS s'ajoutent des raisons factuelles et prévisionnelles pour montrer qu'adapter la durée de perception des rentes AVS à l'espérance de vie comme le proposent les études commandées par le Conseil fédéral ne s'impose pas. Il faut aussi relativiser le caractère alarmiste de ces objectifs. Ces réformes sont plus destinées à satisfaire la volonté politique de « réformer l'AVS », conduisant à réduire progressivement son rôle d'assurance sociale au profit d'une gestion correspondant de plus en plus à celle d'une assurance privée.

Trop de nouveaux revenus échappent aux cotisations

Une analyse des ressources réelles dans notre pays et une comparaison avec le financement des retraites démontrent que les ressources de financement de l'AVS doivent être élargies pour tenir compte de l'évolution de notre société. De nombreuses ressources : des revenus de bonus et d'autres avantages accordés par les employeurs, ainsi que des revenus financiers, sont venus s'ajouter aux rémunérations traditionnelles. Trop de nouveaux revenus échappent actuellement aux cotisations sociales. Les statistiques sur les taux de cotisations démontrent que les cotisations dans notre pays par rapport au PIB sont très nettement inférieures à celles de tous les autres pays. Il serait parfaitement possible en priorité

pour plus de justice sociale d'assurer des ressources suffisantes pour assurer le financement à long terme de l'AVS et de combler les écarts de cotisations actuels entre la Suisse et ses voisins.

	Salarié	Employeur	total
Italie	9,19	23,81	33
Finlande	7,05	17,75	24,8
Pologne	9,76	9,76	19,5
Allemagne	9,5	9,5	19
Suède	7	11,4	18,4
Pays-Bas	17,9	0	17,9
Belgique	7,5	8,86	16,4
Luxembourg	8	8	16
France	6,8	8,45	15,3
Suisse	4,2	4,2	8,4

Source OCDE source des cotisations aux régimes publics¹
Impôts sur les salaires et cotisation sociales OCDE¹

Une comparaison internationale du montant des cotisations démontre qu'un potentiel important existe pour une adaptation du niveau des cotisations de l'AVS, sans mettre en danger notre concurrence économique avec nos voisins et partenaires économiques. Sur le plan des cotisations, les différences sont très nettement en notre faveur. 8,4% de cotisations totales (4,2% pour les salariés et 4,2% pour les employeurs) contre une moyenne de 19,6% pour l'ensemble des pays de l'OCDE : 15,3% pour la France, 19% pour l'Allemagne, 24,5% pour la Finlande et même 33% pour l'Italie ! Même si on tient compte de l'addition des impôts sur les revenus et des cotisations sociales, nous sommes très nettement en dessous des 34 pays de l'OCDE qui ont en moyenne des cotisations de 26,4%, soit 15,9% d'impôt et 10,5% de cotisations sociales, contre un total de 21,7% en Suisse (10,6 et 11,1%).

Des mesures aussi négatives et antisociales imposées dans la Réforme 2020, telles que par exemple : l'augmentation de l'âge de la retraite; les baisses considérables des rentes LPP par la baisse du taux de conversion, compensées très partiellement par des compensations ponctionnées dans la caisse AVS; la hausse des cotisations AVS qui seront insuffisantes pour couvrir ces futures dépenses. Ces mesures utilisent en fait l'AVS pour tenter de sauver la LPP en crise depuis des années.

La réforme 2020 ne s'impose pas !

La réforme 2020 ne s'impose donc pas. Ces mesures peu transparentes pour les citoyens relèvent d'une vision contraire au mandat, au rôle et au fonctionnement de l'AVS, ainsi qu'à ce que peuvent apporter réellement les gains de productivité de l'économie, à condition d'être bien répartis. Les lacunes à l'origine des écarts trop importants entre les rentes des femmes et des

hommes au détriment des femmes auraient parfaitement pu être comblées dans le cadre de la Réforme 2020. Or, le projet de Réforme 2020 ne prévoit aucune mesure permettant de réduire ces énormes écarts des rentes. Par exemple, si un « splitting » similaire à celui introduit dans de l'AVS était appliqué à la prévoyance professionnelle, avec partage à part égale du revenu entre les conjoints pendant la durée de la communauté conjugale, l'écart entre les rentes serait réduit de 37% à 25% !

Réaffirmer et clarifier les rôles de l'AVS, de la LPP et des PC

Pour l'AVIVO, le rôle des rentes AVS du 2^{ème} pilier et celui des prestations complémentaires (PC) doivent être au contraire réaffirmés et clarifiés à partir de leurs mandats constitutionnels respectifs :

- **primordial, autonome et prioritaire pour les rentes AVS,**
- **subsidaire et conjugué aux rentes AVS, pour les rentes du 2ème pilier,**
- **subsidaire et imposé si les rentes AVS ne remplissent pas leur mandat, pour les rentes PC.**

Rien de tel dans le projet de Réforme 2020. Que des mesures négatives, surtout au détriment de l'AVS et des femmes.

De transactions en arrangements, de compromis en compromissions, avec l'âge du départ à la retraite des femmes qui augmente et le taux de conversion du deuxième pilier qui s'effondre bien au delà de ce que le peuple suisse avait vertement refusé, le principe de l'universalité de l'AVS est mis à mal, puisque les anciens retraités AVS ne devraient pas recevoir la même rente que les nouveaux. Ainsi est ouverte la voie pour déclarer un jour que les retraités riches pourraient avoir de meilleures rentes que les retraités modestes. Et en plus, tous, cossus ou non devront payer une TVA en augmentation !

De lourdes menaces touchent les prestations complémentaires. La nouvelle révision en cours, dont l'entrée en matière a été acceptée à l'unanimité prévoit des économies de 303 millions sur les prestations complémentaires. De plus, cette révision prévoit une économie de 161 millions par une réduction dans le domaine des primes d'assurance maladie. Donc une diminution de 463 millions sur le dos des plus démunis !

Pour ce qui concerne l'indexation des rentes au coût de la vie prévue dans la loi et sensée correspondre aux salaires, elle est victime des restrictions. En 1972 une rente AVS correspondait à 27% du salaire moyen. Depuis les salaires ont augmenté mais les rentes n'ont pas été indexées ! Ainsi les rentes ne correspondent plus qu'à 22% du salaire moyen !

Le projet réforme 2020 prévoit une flexibilisation de l'âge de départ à la retraite de 62 à 70 ans, alors que 28% des personnes de 55 à 60 ans qui souhaitent travailler n'ont pas d'emploi. Et nos autorités et élus, sans crainte du paradoxe, estiment que la possibilité de travailler jusqu'à 70 ans va résoudre cette situation !⁵

Et ce n'est pas tout, car des projets ont déjà été votés avec de très larges majorités. Ces lois ne sont pas encore passées en votation finale des deux chambres fédérales « pour ne pas faire couler le projet Réforme 2020 » !

Telles que par exemple les mesures votées le 28 septembre 2016 par 106 voix contre 90 pour l'adaptation de la durée de perception des rentes AVS à l'espérance de vie (permettant la retraite à 67 ans), la mise au point de mécanismes et de coefficients auto-adaptatifs des rentes au titre de « freins à l'endettement de l'AVS » ainsi que pour l'introduction de multiples conditions personnelles pour l'obtention des rentes et des prestations complémentaires, votées par 187 voix contre 9 !

Ou encore, pour permettre au taux de conversion de poursuivre sa baisse sans aucun contrôle populaire, le Conseil national a voté par 120 voix contre 52 le principe de « dépolitiser le taux de conversion ». La fixation du taux de conversion ne serait ainsi plus traitée ni par le parlement, ni par le Conseil fédéral et encore moins par le peuple, mais laissée au libre choix de ceux qui savent : les banques et les assurances privées !

Ces mesures conduiraient non seulement à la baisse des prestations de l'AVS, mais elles les éloigneraient toujours plus de leur mandat constitutionnel au lieu de les en rapprocher. Elles conduiraient de fait à un démantèlement de l'AVS comme prévoyance vieillesse de base, à l'aide notamment d'un brouillage sournois des spécificités des 3 parties de la prévoyance vieillesse, incompatible avec leurs rôles respectifs.

Renforcer le financement de l'AVS

Si des financements supplémentaires à l'AVS sont nécessaires, des mesures alternatives à celles proposées et envisagées actuellement par

Elles doivent être sérieusement envisagées en assurant un suivi décisionnel démocratique, permettant au besoin un financement supplémentaire de l'AVS axé sur une augmentation de la masse des cotisations AVS, en procédant :

1. à une meilleure répartition des gains de productivité de l'économie en faveur des salaires
2. à l'augmentation de «l'assiette» des cotisations, soit en prélevant les cotisations AVS sur tous les revenus et pas seulement sur les revenus du travail, salarié et indépendant, mais aussi sur toutes les primes et avantages versés par les entreprises (bonus divers, ca-deaux en espèces ou en nature,...), et encore sur tous les revenus financiers (dividendes, gains en capital, gains en transaction de change ou en transaction de capitaux, ...)
3. au besoin à une 'augmentation du taux des cotisations, comme ce fut le cas

avec succès entre 1969 et 1975, sans faire souffrir l'économie du pays. Rappelons que les taux de cotisation de l'AVS sont les taux de cotisation les plus bas de tous les pays de l'OCDE et du G20 ! (voir tableau ci-dessus)

1 (Bonoli : l'évolution des prestations vieillesse rapport No 3/303 office fédéral des assurances sociale)s

2 Wanner, P. et al. (2008): *La situation économique des actifs et des retraités, Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche n° 1/08, Berne.* Wanner, P. et al. (2012): *La situation économique des veuves et des veufs, Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche n° 5/12, Berne)*

3 source : Comptes globaux de la sécurité sociale, Office fédéral de la statistique

4 AVS, prévisions... et réalités! Gérard Heimberg FARES et SSP

5 Rapport d'activité AVIVO Suisse Christiane Jacquet mai 2017

DES SOLUTIONS ALTERNATIVES

Face aux problèmes insolubles du 2^{ème} pilier, à son absurde système de capitalisation et surtout à la constante et inéluctable diminution de ses prestations de retraite, il est indispensable de trouver une solution alternative à celle proposée par la Réforme 2020.

L'objectif de l'AVIVO est de parvenir progressivement à la réalisation des objectifs constitutionnels de l'AVS : *«les rentes (de l'AVS) doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée».*

Les prestations complémentaires ne peuvent compenser que temporairement la non-réalisation de ce mandat propre aux seules rentes AVS, et le mandat complexe des rentes LPP ne supprime pas ce mandat primordial des rentes AVS.

Des projets déjà formulés

Des solutions alternatives sont possibles et viables. Des projets sont déjà formulés et proposés.

Changer de cap !

Il ne suffit pas de refuser la Réforme 2020, mais de changer de cap en tenant compte des réalités actuelles.

L'AVIVO est favorable à la mise en place d'une intégration progressive du 2^{ème} pilier obligatoire dans l'AVS, avec garantie des acquis des personnes ayant cotisé dans ce 2^{ème} pilier (cotisations personnelles et patronales) afin de créer une assurance-vieillesse globale dont les rentes permettent à chaque assurée et assuré de «maintenir de manière durable et appropriée son niveau de vie antérieur».

Pas d'augmentation de l'âge de la retraite des femmes

Tant que l'inégalité entre les hommes et les femmes persiste au détriment des femmes dans notre société, l'AVIVO refuse toute augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes dans l'AVS, telle qu'elle est prévue dans la Réforme prévoyance 2020.

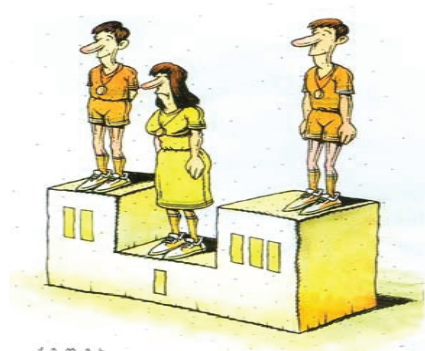
Pour l'AVIVO, il est inacceptable de faire une économie de 1,3 milliards de francs en relevant l'âge de la retraite des femmes, en baissant leurs futures rentes de la LPP par une nouvelle réduction du taux de conversion, alors que la rente moyenne des femmes n'atteint que 63% de celle des hommes.

Cette différence a plusieurs causes, dont notamment l'écart entre les salaires des hommes et des femmes. Le revenu moyen des femmes n'atteint que 35% de celui des hommes et les salaires influent directement sur les futures rentes.

Les femmes travaillent plus souvent à temps partiel ou dans des secteurs à faible rémunération et elles interrompent plus souvent leur carrière professionnelle pour s'occuper de l'éducation des enfants ou pour prêter assistance à des proches.

Discrimination plus importante des femmes dans le 2^{ème} pilier que dans l'AVS

La discrimination envers les femmes est beaucoup plus importante dans le 2^{ème} pilier que dans l'AVS grâce au splitting des revenus au sein du couple, aux rentes indépendantes du revenu et aux bonifications pour tâches d'éducation et d'assistance, ce qui permet de supprimer les écarts de rentes entre les sexes.



De plus, l'AVS exerce un effet distributif qui compense les différences de parcours professionnel des hommes et des femmes, au contraire de la LPP et de son orientation individualiste. Si des mesures semblables étaient introduites dans le 2^{ème} pilier, l'écart des rentes pourrait être réduit considérablement. Or, c'est exactement dans le sens contraire que nous entrainerait le projet de Réforme 2020, si par malheur il devait être adopté par le peuple le 24 septembre prochain.

L'AVS sera réduite au rôle de roue de secours du 2^{ème} pilier, dont les prestations vont être considérablement réduites pour tous les futurs retraités et retraitées qui verront leurs cotisations augmentées et leurs prestations réduites, et ce une nouvelle fois au détriment des femmes !

Aujourd'hui, une rente moyenne du 2^{ème} pilier est de 3'278 F par mois pour un homme contre 2'892 F pour une femme ¹ ! Avec la baisse du taux de conversion du projet Réforme 2020, le taux sera réduit à 6%, ce qui abaissera la rente moyenne pour les hommes à 2'892 F, soit une diminution de rente de 386 F par mois. Pour les femmes, la rente sera de 1'622 F par mois, soit une perte de 217 F par mois, toujours pour des rentes moyennes ! Pour remédier à cela, la Réforme 2020 prévoit de verser 70 F par mois pour compenser ces pertes, ces sommes étant puisées dans la caisse de l'AVS !

De plus, pour les plus petites rentes AVS, ceux qui y auront droit en raison de leurs très faibles revenus, soit plus de 315'000 retraités, dont une majorité de femmes (193'000), ils ne verront rien de la hausse promise de 70 F, car elle augmentera leur revenu AVS et sera annulée par une baisse équivalente des prestations complémentaires !

Sur le fond, l'écart entre les rentes hommes / femmes au détriment des femmes ne sera pas réduit, mais encore augmenté. La rente du 2^{ème} pilier par rapport au dernier salaire ne sera plus de 50%, mais réduite à 40% seulement !

500'000 femmes ne sont pas assurées au 2^{ème} pilier

Actuellement, pour être assurée obligatoirement à la LPP, une personne doit toucher un salaire annuel d'au moins 24'675

francs chez un même employeur. Cette disposition concerne principalement les personnes occupées à temps partiel ou travaillant pour plusieurs employeurs, soit majoritairement des femmes. La Réforme 2020 prévoit enfin une modification de ce plancher et une ouverture de la couverture d'assurance pour les petits salaires. Le prix sera bien sûr énorme au niveau des cotisations, des frais administratifs et de gestion des caisses de pension. Nous reviendrons sur ce sujet délicat dans nos notes d'infos !

Environ 23% des femmes actives, près de 500'000, ne sont pas assurées dans le 2^{ème} pilier. 58% des femmes travaillent à temps partiel, contre 17% des hommes. De plus, jusqu'au 31 décembre 1994, les femmes mariées avaient la possibilité de demander le versement en capital de leur avoir de prévoyance vieillesse. Les femmes qui ont saisi cette occasion perçoivent une rente LPP moins élevée, voire aucune rente. Par ailleurs, de nombreuses femmes ont droit à une prestation en capital et pas à une rente, car elles ne se sont plus affiliées à une caisse de pension en reprenant un travail après avoir interrompu leur activité lucrative ou réduit leur taux d'occupation.

Décisions et effets de la réforme pour les femmes

Âge de référence de 65 ans au lieu de 64

À partir du 1er janvier 2018, l'âge de référence pour les femmes sera porté à 65 ans, par paliers de trois mois sur une période de quatre ans.

Année	Naissance	Âge de départ à la retraite
2018	1954	64 ans et 3 mois
2019	1955	64 ans et 6 mois
2020	1956	64 ans et 9 mois
2021	1957	65 ans

Réforme 2020 : l'AVS fera 1,32 milliards d'économie sur le dos des femmes

L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes permettra de faire 1,21 milliards de francs d'économie dans l'AVS sur le dos des femmes ! S'y ajouteront quelque 110 millions de francs de recettes supplémentaires, grâce aux cotisations supplémentaires payées par les femmes ! Soit au total des économies de 1,32 milliards sur le dos des femmes grâce à l'augmentation de l'âge de leur retraite.

Car, pour les femmes, l'année de cotisation supplémentaire ne sera pas prise en compte

pour l'AVS et ne leur permettra donc pas d'améliorer leur rente AVS ! Elle ne comptera seulement que pour leur 2^{ème} pilier !

De plus, la Réforme prévoyance 2020 prévoit une modification importante avec l'introduction de la rente flexible de 62 ans à 70 ans dans la loi.

Actuellement, les taux de majoration dans l'AVS pour ceux qui continuent de travailler après 65 ans sont échelonnés par des taux allant de 5,2 % jusqu'à 31,5 % pour une départ à 70 ans. Ces majorations sont fortement réduites dans la Réforme prévoyance 2020 et ne seront plus au maximum que de 25,5 % contre 31,5 % actuellement !

L'augmentation de l'espérance de vie est le motif invoqué pour ces réductions pouvant aller jusqu'à une baisse de 20% de la future rente !

Pas de hausse de l'âge de la retraite des femmes avant l'égalité salariale !

En raison des écarts très importants entre les salaires des hommes et des femmes, les rentes des femmes sont actuellement de 37% plus basses que celles des hommes !

Avant toute nouvelle mesure au détriment des femmes, l'AVIVO est de l'avis qu'il est indispensable de parvenir d'abord à réaliser l'égalité salariale et à concilier vie familiale et professionnelle, avant de prendre de nouvelles mesures contre les femmes telles que celles proposées par la Réforme prévoyance 2020.

Dans le concert des nations membres de l'OCDE et du G20, seuls 8 pays, le Mexique, la Corée, le Chili, le Japon, le Portugal, l'Islande, Israël et la Nouvelle-Zélande ont des moyennes d'âge de sortie du marché du travail plus élevées que la Suisse. Les 26 autres pays ont des âges de départ à la retraite effectifs inférieurs ! Dans cinq pays, cet âge est même de moins de 60 ans ! Nous sommes d'accord avec le principe d'appliquer l'égalité hommes / femmes, mais alors il convient de passer à un âge de référence de 64 ans pour tous. Ce qui est actuellement l'âge de départ officiel moyen dans les pays de l'OCDE.

1 Office fédéral de la statistique / sécurité sociale / rentes 2015



Mandat constitutionnel de l'AVS art. 111 et 112

Art. 111 Prévoyance vieillesse, survivants et invalidité

1. La Confédération prend des mesures afin d'assurer une prévoyance vieillesse, survivants et invalidité suffisante. Cette prévoyance repose sur les trois piliers que sont l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité fédérale, la prévoyance professionnelle et la prévoyance individuelle.
2. La Confédération veille à ce que l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité fédérale ainsi que la prévoyance professionnelle puissent remplir leur fonction de manière durable.
3. Elle peut obliger les cantons à accorder des exonérations fiscales aux institutions relevant de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité fédérale ou de la prévoyance professionnelle, ainsi que des allègements fiscaux aux assurés et à leurs employeurs sur les cotisations versées et les sommes qui sont l'objet d'un droit d'expectative.
4. En collaboration avec les cantons, elle encourage la prévoyance individuelle, notamment par des mesures fiscales et par une politique facilitant l'accession à la propriété.

Art. 112 Assurance-vieillesse, survivants et invalidité

1. La Confédération légifère sur l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.
2. Ce faisant, elle respecte les principes suivants:
 - a. l'assurance est obligatoire;
 - a^{bis} elle accorde des prestations en espèces et en nature;
 - b. les rentes doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée;
 - c. la rente maximale ne dépasse pas le double de la rente minimale;
 - d. les rentes sont adaptées au moins à l'évolution des prix.
3. L'assurance est financée:
 - a. par les cotisations des assurés; lorsque l'assuré est salarié, l'employeur prend à sa charge la moitié de la cotisation;
 - b. par des prestations de la Confédération.
4. Les prestations de la Confédération n'excèdent pas la moitié des dépenses.

Cette base constitutionnelle fonde le rôle primordial et prioritaire de l'AVS: prévoyance vieillesse de base, sociale, collective, solidaire, où figurent la solidarité intergénérationnelle et l'universalité des rentes grâce à la primauté de cotisations et au financement par répartition, accompagné par une contribution publique de la Confédération. Cette base donne la légitimité et le devoir à l'AVS de maintenir le rôle de référence sécuritaire forte acquise auprès de la population.

Pour maintenir l'universalité des rentes, il est absolument indispensable de ne pas lier les prestations à des conditions personnelles, à trop d'individualisation et de flexibilisation, comme c'est le cas pour les rentes LPP (où le financement par capitalisation les lie explicitement aux cotisations selon le principe de primauté des cotisations), et pour les rentes PC et l'aide sociale (rentes explicitement accordées sous de multiples conditions personnelles).

Vouloir introduire dans l'actuelle AVS l'individualisation et la flexibilisation des rentes comme le propose la réforme 2020 ne renforcera pas l'AVS, mais va au contraire conduire à son démantèlement par un dérapage des rentes AVS vers les rentes du 2^{ème} pilier ou vers les prestations complémentaires.

La seule manière viable est de passer à une assurance-vieillesse de base globale pour permettre de telles introductions tout en maintenant les principes et le fonctionnement actuel de l'AVS et le respect de la constitution.

8 jours : du 9 au 16 septembre

LES CAPITALES DE LA BALTIQUE

Helsinki - Tallinn
Riga - Vilnius - Stockholm

Vol Genève - Helsinki - Un circuit de la Finlande à la Suède en passant par l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.

Vous traverserez le golfe de Finlande en ferry d'Helsinki à Tallinn.

Vous visiterez, entre autre, le quartier médiéval de Tallinn et la cathédrale du Dôme, le quartier Art Nouveau de Riga et assisterez à une représentation folklorique, Vilnius.

Vous arriverez à Stockholm en bateau depuis Riga après une nuit sur la mer Baltique. La navigation à travers les îlots de la baie et la vue sur la ville au petit matin sont un véritable enchantement !

Vol Stockholm - Genève

Membre AVIVO	Frs 2'060.-
Non membre	Frs 2'160.-
Supplément single	Frs 390.-

Non compris : Supplément cabine extérieure - catégorie A : 65.- / personne / les pourboires aux guides

9 jours : du 22 au 30 septembre

BRETAGNE Séjour à Dinard

Dinard - Saint-Malo
Dol de Bretagne
Mont-Saint-Michel
Dinan - Cap Fréhel
Perros-Guirec - Paimpol



Voyages

9

Voyages 2017 en préparation...

Fêtes de fin d'année

30 décembre 2017 au 1er janvier 2018
Réveillon féérique au Royal Palace à Kirrwiller

30 décembre 2017 au 6 janvier 2018
Réveillon à Menton

29 décembre 2017 au 1er janvier 2018
Réveillon à Paris
(voyage en TGV au départ de Genève)

PETITES ANNONCES PAYANTES

Massage pour hommes par senior genevois. 1h. pour 80 CHF. **Séance REIKI** (pour hommes et femmes). Soins remboursés par certaines complémentaires. 079 255 39 10 N° 8

Cap d'Agde appartement à louer - 2 chambres - piscine - parking - 5 minutes bord de mer
Tél. 022 731 50 66 N°9

PRIX SPÉCIAL AVIVO COMPRENANT :

le transport en autocar 4* tout confort/ les repas de midi aller et retour (avec boissons)/ 7 nuits en hôtel 3* à Dinard / 1 nuit en hôtel 3 * à Saumur / Les repas du souper du jour 1 au souper du jour 8 (menu 3 plats boissons comprises - ¼ de vin et café le midi, ¼ de vin le soir) / les visites, entrées et croisière mentionnées au programme / la visite du Cadre Noir de Saumur (Ecole Nationale d'Equitation) : découverte de son histoire, de ses missions et de son fonctionnement. Visite des installations (écuries, sellerie, grand manège) / les services d'un guide professionnel du jour 1 (accueil) au jour 7 / un accompagnant AVIVO.

Membre AVIVO	Frs 1'440.-
Non membre	Frs 1'540.-
Supplément single	Frs 240.-

Non compris : Assurance annulation et assistance obligatoire / les dépenses à caractère personnel

espaces

3 jours : du 6 novembre au 9 novembre

AIX-LES-BAINS DÉTENTE ET SPA À L'INSTITUT AQUALIOZ

En plein cœur de la Savoie, à Aix-les-Bains, ville d'eau réputée, votre hôtel vous accueille dans un cadre de verdure. Vous aimerez ses chambres spacieuses, dotées d'un balcon.

Détente et spa à l'institut «Aqualioz», 1000m² dédiés au bien-être et au spa, intégrés à votre hôtel-club. Journée en pension complète à l'hôtel.

Accès libre et direct depuis les chambres à l'espace Aqua Détente, entièrement rénové.

Piscine intérieure chauffée à 30° C avec buses hydromassantes, salon de relaxation, sauna et hammam, salle de sport équipée, tisanderie.

PRIX SPÉCIAL AVIVO COMPRENANT : Le transport en autocar 4* / La pension complète du repas de midi du jour 1 au repas de midi du jour 4 - vin compris à l'hôtel Villa Marlioz 3* / Le pot de bienvenue / Les soirées animées à l'hôtel / La cure de 10 soins ou (16 soins avec supplément) / L'accès aux cours collectifs d'aqua gym douce et gym tonique / Un accompagnant AVIVO

Vous sont offert gracieusement : L'accès à l'espace de remise en forme / L'accès à la piscine / chauffée à 30° avec buses hydromassantes / L'accès au sauna / L'accès au hammam / L'accès à la salle de fitness / L'accès à la salle de relaxation / Les séances d'aquagym ou de Gym tonique (pendant les séances, le bassin est exclusivement réservé aux participants du cours) / Peignoirs et serviettes de bain fournis, caleçons de bains interdits, bonnet et sandales vivement conseillés.

Membre AVIVO

Frs 690.-

Supplément single Frs 70.-

Non membre

Frs 790.-

Supplément cure 16 soins Frs 390.-

(détails des prestations au 022 329 14 28)

La cure de 10 soins (incluse dans le prix) comprend :

Douche à jet - 1 modelage du corps / Douche verticale - 2 applications d'algues / Douche sous affusion - 1 matelas hydrojet / Bain de détente - 1 massothérapie / Thermothérapie - 1 douche à jets / Application d'algues - 3 bains détente / Pressothérapie - 2 bassins d'hydromassage / Bassin d'hydromassage & chromothérapie / Spa jet / 1 soin visage fondamental / Massothérapie / 1 réflexion plantaire / 1 modelage du dos / 1 modelage visage / 1 modelage crânien

14 jours : du 19 novembre au 2 décembre

LE BHOUTAN

Balades au pays du bonheur

Avec l'AVIVO, découvrez les principales vallées du Bhoutan (Paro, Thimphu, Bumthang et Puna-kha), partez en randonnées (facultatives) dont celle à la fameuse "Tanière du Tigre", visitez les sites culturels majeurs du pays, immergez-vous dans la vie rurale du pays en passant dans des villages traditionnels, assistez à un festival de danses sacrées bouddhiques, survolez le ciel de l'Himalaya avec ses vues époustouflantes sur les sommets, découvrez toute la finesse et la richesse de l'artisanat local. Et bien d'autres choses encore !

CIRCUIT COMPRENANT :

Les vols internationaux au départ de Genève, les vols internes, les hôtels locaux de charme (3 à 4*), un guide culturel francophone de très bon niveau, tous les déplacements et transferts, toutes les excursions, la pension complète, un dossier de voyage complet (carte, guide, roman), les visas pour l'Inde et le Bhoutan, un accompagnateur AVIVO, une séance de présentation du voyage. Seuls les boissons, pourboires et assurance annulation et assistance obligatoire ne sont pas compris.

DEMANDEZ LE PROGRAMME AU 022 329 14 28

Mardi 6 juin

CHEF D'OEUVRE MANIGODIN

Programme :

Arrêt à **Manigod** pour découvrir une curiosité locale : le magnifique orgue à tuyaux créé en 1995 (visite guidée).

La Croix-Fry / repas de midi avec boissons

Votre menu

Apéritif de bienvenue

Terrine campagnarde sur pomme de terre en robe des champs, jeunes pousses et tapenade de cornichons au balsamique

Jambon à l'os, sauce moutarde et lard, polenta crémeuse

Sélection de fromages des Aravis & d'ailleurs, ou fromage blanc

Profiteroles glacées à la vanille arrosées de chocolat chaud

¼ de vin rouge, eau en carafe et café

Ensuite, place à la danse avec **Christophe Pessey et son accordéon**.

Ambiance assurée !

Reprise de votre autocar pour retour direct à Genève.

Arrivée à la gare Cornavin en fin d'après-midi.

PRIX SPECIAL AVIVO

Membres	110	francs
Non-membres	120	francs

Samedi 17 juin

LE MARCHÉ DE TURIN

Temps libre sur son vaste marché qui, depuis 150 ans, offre aux visiteurs une grande variété de chaussures, vêtements, jouets, etc.

Venez découvrir l'ambiance du plus grand marché ouvert d'Europe !

Vous pourrez aussi vous promener et faire du shopping sous les arcades de cette ville magnifique.

Repas de midi libre

En fin d'après-midi reprise de votre autocar pour retour direct à Genève. Arrivée à la Gare Cornavin en début de soirée

PRIX SPECIAL AVIVO 59.-

Mardi 20 juin

BALADE DANS L'OBERLAND BERNOIS



Programme :

En début de matinée, départ de Genève en direction du Canton de Vaud

Lausanne - Bulle / arrêt café croissant libre

Reprise de votre autocar en direction du Jaunpass - Simmental - Spiez

Aeschiried ob Spiez / repas de midi au restaurant Panorama

Votre menu hors boissons

Salade mêlée

Steack de porc

Gratin & légumes

Coupe Maison

(salade de fruits, glace & crème)

Après le repas, temps libre pour une petite balade digestive et pour admirer le panorama.

Dans l'après-midi, retour par Spiez - Berne - Lausanne - Genève

Arrivée à la Gare Cornavin en fin de journée.

PRIX SPECIAL AVIVO

Membres	99	francs
Non-membres	109	francs

Courses

11

espaces



Jeudi 22 juin
CROISIÈRE GOURMANDE
à bord du bateau
Belle Epoque «Savoie»

Rénové en 2006, le «Savoie» est l'un des fleurons de la flotte Belle Epoque du Léman. Embarquez pour une croisière gourmande et dégustez un délicieux menu au fil des paysages du Léman.

12h rendez-vous à Genève
 au Jardin Anglais

12h25 départ via Hermance, Versoix
 et retour au Jardin Anglais à 14h10

Menu 3 plats
 élaboré par le Chef Philippe Chevrier
 (hors boissons)

Le détail du menu sera communiqué
 ultérieurement ...

PRIX (hors boissons) : CHF 98.-
avec 1/2 tarif CFF : CHF 84.-

Inscription au secrétariat de l'AVIVO
 022 329 14 28

Mardi 4 juillet

LE MARCHÉ D'AOSTE

La ville d'Aoste est réputée pour son grand marché tous les mardis de 7h00 à 16h00

Départ de Genève pour Courmayeur / arrêt café libre. Puis continuation vers Aoste / Temps libre sur le marché

Repas de midi libre

En fin d'après-midi retour direct à Genève

Arrivée à la Gare Cornavin en début de soirée

PRIX SPECIAL AVIVO 48.-

Jeudi 6 juillet

ROCHES-DE-MORON
Maison de la Tête de Moine

Programme :

En début de matinée, départ de Genève en direction du Canton de Vaud
 Lausanne - restoroute de Bavois / arrêt café croissant libre

Reprise de votre autocar pour Bellelay / visite de la Maison de la Tête de Moine

Vivez les 800 ans d'histoire de la Tête de Moine AOP, découvrez la fromagerie historique ainsi que ses secrets de fabrication.

Les Planchettes, repas de midi au restaurant Les Roches de Moron

Un restaurant très prisé des promeneurs. De ce lieu, un chemin le long des Roches offre un paysage digne des fjords de Norvège, les paquebots en moins !

Votre menu hors boissons

Saucisson Neuchâtelois garni de poireaux

Jambon à l'os avec frites

Les Trois Fromages

Le célèbre Cygne du Doubs

Après le repas, départ pour Neuchâtel, temps libre.

Arrivée à la Gare Cornavin en fin d'après-midi.

PRIX SPECIAL AVIVO

Membres	102	francs
Non-membres	112	francs

Courses 2017

Mardi 5 septembre

Croisière-déjeuner sur les 3 lacs

Samedi 30 septembre

Désalpe à Semsales

Jeudi 5 octobre

République du Saugeais

Samedi 14 octobre

Fête de la Châtaigne à Fully

Samedi 11 novembre

Marché de la Saint-Martin à Porrentruy

Lundi 28 novembre

Foire aux Oignons à Berne

Mardi 5 décembre

Foire de la Saint-André à Annecy

Dimanche 23 juillet

LA VIE PARISIENNE D'OFFENBACH

Au festival d'Opérette
d'Aix-les-Bains



*Opéra-Bouffe en 5 actes
de Jacques Offenbach.*

*Livret d'Henri Meilhac et Ludovic Halévy,
créé au théâtre du Palais-Royal le 31 octobre
1866*

Venez (re)découvrir tous les personnages hauts en couleur et les airs mythiques qui ont fait le succès du plus fameux Opéra-Bouffe du Second Empire.

On entre, on sort, les portes claquent, tout n'est que mouvement, rythme, gaieté roborative ...

Du champagne, de la folie, du glamour à la française ...

C'est tout Offenbach ...

En un mot, c'est la Vie La Vie Parisienne, bien sûr !

En début d'après-midi, départ de Genève pour Aix-les-Bains Théâtre du Casino Grand-Cercle
Représentation à 15h00

Retour à Genève / Gare Cornavin en fin d'après-midi

PRIX SPECIAL AVIVO

1ère série	81	francs
2ème série	70	francs

Jeudi 24 août

MORZINE ET LES LINDARETS

«Le village des chèvres»

La station-village de Morzine vous accueille pour une journée sous le signe de la montagne et des grands espaces ...

Départ de Genève en direction de la Haute-Savoie.

10h15 : visite commentée d'une fromagerie à Morzine

Découverte de la fabrication des fromages. Explication des techniques d'affinage fondamentales pour donner au fromage ses saveurs. Un film sur l'élevage ainsi que la visite de la cave complètent le circuit. Dégustation de 3 fromages accompagnée d'un verre de vin de Savoie en fin de visite.

11h30 : arrêt au Lac de Montriond, véritable havre de paix niché au pied d'immenses falaises

12h00 : repas de midi dans le Hameau des Lindarets

Votre menu avec boissons

Apéritif

Salade mixte

et sa terrine de campagne

Carré de porc avec son jus

et sa garniture forestière

Gratin Dauphinois

Tarte aux myrtilles

¼ de vin et café

Après le repas, **temps libre dans le Hameau des Lindarets**

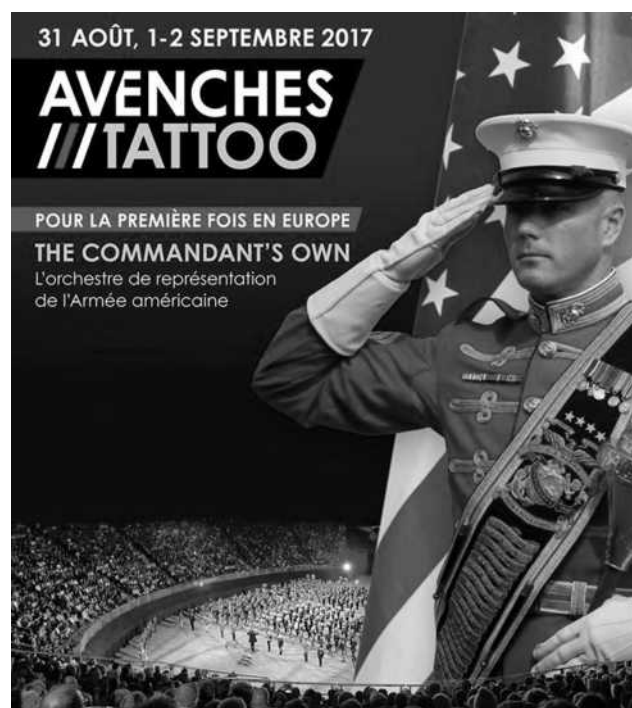
Promenade dans ce hameau typique et traditionnel situé à 1467m d'altitude, sur la commune de Montriond. Autrefois village d'alpage, il est appelé « le village des chèvres » car un troupeau d'une quarantaine de chèvres y vit en totale liberté de début juin à fin septembre.

Reprise de votre autocar et retour à Genève. Arrivée à la gare Cornavin en début de soirée.

PRIX SPECIAL AVIVO

Membres	99	francs
Non-membres	109	francs

Vendredi 1er septembre AVENCHES TATTOO



Départ de Genève en milieu d'après-midi pour les Arènes d'Avenches.

17h30 début du spectacle - durée 2 heures

L'unique Military Tattoo de Suisse Romande !

Ce festival international de musique s'est aujourd'hui affirmé comme le 2^{ème} plus important événement du genre en Suisse. Il est le seul qui se déroule en Suisse romande. Les formations invitées, toutes de haut niveau musical et chorégraphique, présentent des shows spectaculaires qui font vibrer les arènes et suscitent l'enthousiasme du public.

Après le spectacle, retour direct à Genève.
Arrivée à la gare Cornavin vers 21h00

PRIX SPECIAL AVIVO

Membres	90	francs
Non-membres	100	francs

Pour faciliter l'organisation de nos courses - Prière de s'inscrire dès que possible.

Merci d'avance !

Mercredi 13 septembre CONCERT DE CAROL RICH À PLAN FRANCEY

Départ de Genève en direction de Nyon - Morges - Lausanne - Vaulruz
09h30 Moléson-Village / pause-café croissant (incluse dans le prix).

Reprise de votre autocar en direction de la Gruyère.

10h15 Moléson-Village / montée en funiculaire (5 minutes) qui vous hissera jusqu'à 1500 mètres d'altitude, pour retrouver sur la terrasse du restaurant de Plan Francey une vue imprenable sur les Alpes Fribourgeoises, l'Arc Lémanique et l'ensemble du Pays de Gruyère.

Repas de midi avec apéritif et café & concert de Carol Rich.

La chanteuse fribourgeoise a connu le succès à la fin des années 1980 en représentant la Suisse au concours de l'Eurovision. Pour Carol Rich, la chanson est une façon de délivrer un message, de donner du bonheur ... Venez chanter avec elle !

Le Moléson, l'endroit unique pour un moment convivial, musical et de détente !

Menu

Apéritif

Soupe de chalet

Jambon de la Borne, lard, saucisson

Rösti et haricots

Tarte au vin cuit & fruits

Café

Après le concert, reprise de votre autocar et retour direct sur Genève

Arrivée à la gare Cornavin en fin d'après-midi.

PRIX SPECIAL AVIVO

Membres	115	francs
Non-membres	125	francs



Samedi 16 septembre

LE MARCHÉ DE TURIN

Départ de Genève pour Courmayeur / arrêt café libre

Puis continuation vers Aoste et Turin

Temps libre sur son vaste marché, qui, depuis 150 ans, offre aux visiteurs une grande variété de chaussures, vêtements, jouets, articles ménagers et alimentation venant de toute l'Italie et du monde entier.

Venez découvrir l'ambiance du plus grand marché ouvert d'Europe !

Vous pourrez aussi vous promener et faire du shopping sous les arcades de cette ville magnifique

Repas de midi libre

En fin d'après-midi reprise de votre autocar pour retour direct à Genève. **Arrivée à la gare Cornavin en début de soirée**

PRIX SPECIAL AVIVO 59.-

Mardi 19 septembre

LES FLORALIES DE BOURG-EN-BRESSE

«Éclats d'Eau» Une manifestation hors du commun. Féeries des décors, ambiance sereine et parfumée...

Les Florales 2017 vous enchanteront et vous feront voyager dans un univers de rêve !

Départ de Genève pour Bourg-en-Bresse

Depuis leur création, il y a plus de 30 ans, les Florales de Bourg-en-Bresse ont pris une envergure considérable. Unique en Rhône-Alpes, cette exposition horticole et florale est devenue l'une des plus importantes de France, attendue par des dizaines de milliers de visiteurs. 30 villes, associations, écoles et professionnels exprimeront, sur 10 000 m², leur créativité et leur passion pour l'art paysager et floral.

De quoi faire rêver !

Retour direct à Genève. Arrivée à la Gare Cornavin en fin d'après-midi

PRIX SPECIAL AVIVO

Membres	58	francs
Non-membres	68	francs

Samedi 30 septembre

LA DÉSALPE À SEMSALES



La Désalpe est la plus connue des fêtes traditionnelles de montagne.

C'est la descente des troupeaux en plaine, après plus de 4 mois passés sur les alpages.

Paysans, artisans, villageois, citadins et visiteurs de la Suisse et d'ailleurs ressentent en cette période automnale le désir de partager et de participer ensemble à cette fête de la montagne et des armaillis.

A cette occasion, les vaches sont décorées de magnifiques cloches carillonnantes et de fleurs très colorées.

Programme

Départ de Genève via Lausanne pour arriver à Semsales en milieu de matinée.

Visite et repas de midi libres

Retour à Genève en fin d'après-midi.

Arrivée à la gare Cornavin en début de soirée.

Passage de troupeaux
Plus de 700 têtes de bétail
Animations musicales
Marché folklorique
Démonstrations artisanales
Restauration, soupe de chalet, jambon

PRIX SPECIAL AVIVO

Membres	44	francs
Non-membres	54	francs

Courses

15

espaces



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AVIVO-SUISSE

19 mai à Genève

Les délégués de l'AVIVO SUISSE ont tenu leur assemblée annuelle le 19 mai dernier à la Maison des Associations à Genève.

Après avoir adopté le rapport d'activité 2016 de la Présidente nationale de l'AVIVO Christiane Jacquet et des différentes sections cantonales, l'assemblée a débattu de la situation actuelle des personnes âgées et handicapées en Suisse et de la future réforme 2020.



La résolution ci-dessous a été adoptée.

Les délégué(e)s ont ensuite pour les uns fait la visite du Musée d'Ethnographie qui vient d'obte-

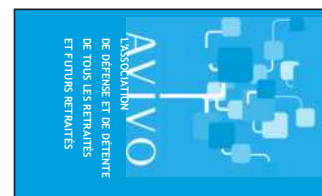


16

nir, le 6 mai dernier le prix Européen des Musées et pour les autres une visite de la Vieille-Ville guidée par la vice-présidente de la section de Genève Annette Zimmermann.



JAB - CH - 1211 Genève 8
PP / Journal



AVIS À TOUS NOS MEMBRES

Office social : resp. Marianne Ricci
infosociale@avivo.ch
Administration, Journal : resp. Nathalie Schmitt
Loisirs : resp. Catherine Davat
admin-journal@avivo.ch
www.avivo.ch
25, Vieux-Billard / Tram 15 arrêt Cirque / Bus 1 : arrêt Cirque / Bus 2, 19
arrêts Cirque ou Bains / Bus 32 : arrêt Village-Suisse

RESOLUTION

L'AVIVO suisse, réunie en assemblée générale des délégués à Genève le 19 mai 2017, observe que le projet Prévoyance Vieillesse 2020 participe à l'allongement du temps de travail par l'élévation de l'âge de la retraite des femmes et par la flexibilisation des rentes entre 62 et 70 ans. De plus, le principe d'universalité des rentes est gravement affecté par la différence de rentes pour nouveaux et anciens retraités. Enfin, l'AVS est appelée à être la roue de secours d'un deuxième pilier de plus en plus vacillant et fragilisé par la baisse drastique du taux de conversion.

En 1972, les rentes AVS représentaient 27% du salaire médian. Aujourd'hui, alors que les salaires n'ont cessé d'augmenter, les rentes AVS ne représentent plus que le 22%. Aussi l'AVIVO, qui a joué un rôle important dans la création de l'AVS à la fin de la guerre, renouvelle son engagement en faveur de l'AVS et du référendum contre PV 2020 et demande un renforcement pour tous des rentes AVS.

L'AVIVO continue à soutenir l'idée de faire glisser peu à peu le 2ème pilier maintenant très fragilisé dans le premier, tout en garantissant les droits acquis.